

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023, À 20 HEURES, À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES 233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES.

Sont présents à cette séance :

Adstock / M. Pascal Binet
Irlande / M. François-Pierre Nadeau
Kinnear's Mills / M. Marquis Bédard
Paroisse de Disraeli / Représentant
Sacré-Cœur-de-Jésus / M. Guy Roy
Saint-Adrien-d'Irlande / Mme Jessika Lacombe
Saint-Fortunat / M. Denis Fortier
Saint-Jacques-de-Leeds/ Mme Andréa Gosselin
Saint-Jacques-le-Majeur / M. Steven Laprise
Saint-Jean-de-Brébeuf / Richard Labbé
Saint-Joseph-de-Coleraine / M. Gaston Nadeau
Saint-Julien / M. Jacques Laprise
Saint-Pierre-de-Broughton / Mme Francine Drouin
Sainte-Clotilde-de-Beauce / M. Gérald Grenier
Sainte-Praxède / Jean-François Roy
Thetford Mines / M. Marc-Alexandre Brousseau
Ville Disraeli / M. Charles Audet

Est/sont absents à cette séance :

Beaulac-Garthby / M. Gilles Drolet
East Broughton / M. Jean-Benoît Létourneau

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de la préfète et mairesse de la Paroisse de Disraeli, Mme Jacynthe Patry. M. Rick Lavergne, directeur général et greffier-trésorier, et Mme Gina Turgeon, directrice de l'aménagement et de l'environnement, assistent également à cette séance. Mme France Jutras, conseillère municipale, remplace Gilles Drolet à titre de représentante de la Municipalité de Beaulac-Garthby. M. Jean-Paul Grondin, conseiller municipal, remplace Jean-Benoit Létourneau à titre de représentant de la Municipalité d'East Broughton.

2023-11-9752

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-Paul Grondin et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**
 - 3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023**
- 4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 4.1 - Fixation de l'heure et des dates des séances ordinaires du conseil des maires et du comité administratif**
 - 4.2 - Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes**
 - 4.3 - Appel d'offres pour la gérance en évaluation**
 - 4.4 - Mandat pour la politique familiale MRC**
 - 4.5 - Entente sectorielle agroalimentaire Chaudière-Appalaches 2024-2028**
- 5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 5.1 - Émission des certificats de conformité
 - 5.1.1 - Règlement n° 956 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines
 - 5.1.2 - Règlement n° 2023-245 amendant le règlement de zonage n° 97-027 - Municipalité d'East Broughton
- 5.2 - Mandat d'acceptabilité sociale - Offre de services Well - Approbation
- 6 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 - Appui au projet d'acquisition de données des bandes riveraines - COBARIC
- 7 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 7.1 - Dissolution de la SDE
 - 7.2 - Intégration et embauche du personnel de la SDE
 - 7.3 - Aménagement d'un espace galerie à la Maison de la culture - Thetford Mines FRR volet 2
 - 7.4 - Plan concept pour réfection majeure du parc Saint-Noël - Thetford Mines FRR volet 2
 - 7.5 - Efficacité énergétique du centre communautaire - CERD FRR volet 4
 - 7.6 - Amélioration de l'expérience-client - Les Serres Arc-en-Fleurs FRR volet 4
 - 7.7 - Développement écotouristique au parc Bellerive - Les Vélorails de Beaulac-Garthby FRR volet 4
 - 7.8 - Nouveaux hébergements - Sentiers pédestres des 3 Monts FRR volet 4
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - Lettre de l'UPA sur les plastiques agricoles
 - 8.2 - Lettre de la Santé publique concernant la modification du schéma de la MRC
- 9 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1 - Adhésion à la FQM
 - 9.2 - Cégep
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 10.1 - Tour des comités
- 11 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES
- 12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

2023-11-9753

3.1 - Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023

Il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023.

Adoptée

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2023-11-9754

4.1 - Fixation de l'heure et des dates des séances ordinaires du conseil des maires et du comité administratif

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement de fixer à 20h l'heure de début des séances ordinaires du conseil des maires de la MRC. En 2024, celles-ci auront lieu au 233, boulevard Frontenac Ouest à Thetford Mines, les mercredis suivants :

17 janvier	8 mai	9 octobre
------------	-------	-----------

7 février	12 juin	20 novembre
13 mars	10 juillet	27 novembre
10 avril	11 septembre	

Également, il est résolu de fixer à 13h30 l'heure de début des séances ordinaires du comité administratif de la MRC. En 2024, celles-ci auront lieu les mercredis suivants :

31 janvier	1 mai	4 septembre
6 mars	5 juin	2 octobre
3 avril	3 juillet	13 novembre

Adoptée

2023-11-9755

4.2 - Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement que les bureaux de la MRC soient fermés durant la période des Fêtes, soit du 22 décembre 2023, à midi, au 2 janvier 2024 inclusivement.

Adoptée

2023-11-9756

4.3 - Appel d'offres pour la gérance en évaluation

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'octroyer le service professionnel en évaluation foncière au montant de 733 000 \$ plus taxes pour les cinq prochaines années (1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028) à la firme Évimbec Ltée, selon les modalités du devis n° 2023-1 de la MRC des Appalaches et de l'offre de services soumise par Évimbec Ltée faisant office de modalités contractuelles.

Adoptée

2023-11-9757

4.4 - Mandat pour la politique familiale MRC

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement de mandater la firme Artéfact urbain pour l'élaboration de la politique de la famille et des aîné.e.s de la MRC des Appalaches au montant de 10 600 \$ plus taxes.

Adoptée

2023-11-9758

4.5 - Entente sectorielle agroalimentaire Chaudière-Appalaches 2024-2028

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement que la MRC des Appalaches renouvelle sa participation à l'entente Chaudière-Appalaches pour le développement de l'agroalimentaire pour les 4 prochaines années et autorise la préfète à signer l'entente et ses avenants.

Adoptée

5 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1 - Émission des certificats de conformité

2023-11-9759

5.1.1 - Règlement n° 956 amendant le règlement de zonage n° 148 - Ville de Thetford Mines

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford Mines, lors de sa séance du 2 octobre 2023, a adopté le règlement n° 956 dans le but d'agrandir la zone résidentielle 2714R à même la zone industrielle 2726I, dans le secteur de la rue Alfred;

ATTENDU QU'à la suite de la Commission municipale, aucune demande n'a été transmise dans ce dossier;

ATTENDU QUE la Ville a transmis à la MRC ledit règlement le 4 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 956 de la Ville de Thetford Mines conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2023-11-9760

5.1.2 - Règlement n° 2023-245 amendant le règlement de zonage n° 97-027 - Municipalité d'East Broughton

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'East Broughton, lors de sa séance du 13 novembre 2023, a adopté le règlement n° 2023-245 afin d'y apporter des précisions sur les piscines extérieures;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis à la MRC ledit règlement le 15 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement de déclarer le règlement n° 2023-245 de la Municipalité d'East Broughton conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

Adoptée

2023-11-9761

5.2 - Mandat d'acceptabilité sociale - Offre de services Well - Approbation

ATTENDU QUE face aux besoins énergétiques croissants et dans l'objectif de réduire les gaz à effet de serre, le gouvernement du Québec a choisi de positionner les énergies renouvelables telles que l'éolienne au cœur de sa stratégie de transition énergétique;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches et la MRC de L'Érable souhaitent unir leurs forces afin que leurs communautés soient représentées et tirent des bénéfices concrets des projets éoliens à l'étude sur leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches et la MRC de L'Érable souhaitent privilégier la création d'une entité collaborative inter-MRC dont le rôle sera de représenter les intérêts de leurs communautés auprès des promoteurs;

ATTENDU QUE la vision partagée par la MRC des Appalaches et la MRC de L'Érable est de créer une entité collaborative inter-MRC qui permettra aux municipalités participantes d'investir dans les projets éoliens sur leurs territoires et d'en tirer des revenus accrus tout en protégeant les intérêts des communautés;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches et la MRC de L'Érable souhaitent être épaulées pour communiquer et démystifier positivement le rôle de cette entité administrative auprès de leur population respective;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches et la MRC de L'Érable ont demandé une offre de services à l'Agence Well, agence spécialisée en communication, en design thinking et en innovation municipale citoyenne, pour les soutenir dans l'élaboration d'une image de marque, d'un site web évolutif, d'une campagne de communication et dans la tenue de deux séances d'informations participatives à l'intention des citoyens des deux MRC;

ATTENDU l'offre de services soumise par l'Agence Well en date du mois de juin 2023 pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaston Nadeau et résolu à l'unanimité par les 16 municipalités ayant le droit de participer aux délibérations en matière d'énergie éolienne de la MRC des Appalaches. À noter que M. Guy Roy s'abstient de vote pour ce point.

D'APPROUVER l'offre de services de l'Agence Well datée du mois de juin 2023 au montant de 73 526,51 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le paiement de la moitié de la dépense pour la portion MRC des Appalaches, à même une appropriation de surplus.

D'AUTORISER le directeur général de la MRC des Appalaches à signer, pour et au nom de la MRC des Appalaches, tout document pour donner application à la présente résolution.

Adoptée

6 - COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

6.1 - Appui au projet d'acquisition de données des bandes riveraines - COBARIC

Dans le cadre des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), l'ensemble des MRC du territoire ont fixé des **objectifs de restauration des bandes riveraines ainsi que des objectifs de sensibilisation**. Ces planifications régionales s'arriment avec la planification du COBARIC (plan directeur de l'eau) dans laquelle l'organisation a, elle aussi, établi avec ses acteurs des besoins en restauration des fonctions écologiques des bandes riveraines (filtreur de sédiments et de polluants, corridor de biodiversité, stabilisation des berges, etc.) afin de minimiser plusieurs problématiques connues sur le territoire.

La mise en œuvre de la remise en état des bandes riveraines passe avant tout par **la sensibilisation et l'information** du grand public sur les bandes riveraines. Dès lors que les différents publics (agricoles, municipaux, riverains) auront davantage de connaissances et reconnaîtront le rôle essentiel que jouent les bandes riveraines, ils seront plus à même de rétablir la santé de ces bandes afin de bénéficier de tous leurs services écologiques.

C'est pourquoi le COBARIC se lance dans le montage d'un projet, financé par le *Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE)*, ayant pour objectif de faire **l'acquisition de données** d'IQBR (indice de qualité des bandes riveraines) sur l'ensemble des 8 MRC du territoire du COBARIC et ensuite de fournir des outils de sensibilisation sur l'importance de celles-ci pour éventuellement initier un changement de comportement chez les citoyens riverains et acteurs municipaux.

Les publics visés sont les milieux agricoles, municipaux et citoyens riverains. Ceux-ci se verront fournir des pistes d'actions, pistes de financement, des trousseaux à outils et des documents de sensibilisation sur la fonction des bandes riveraines et leur maintien en bonne santé.

Chaque MRC se verra remettre un rapport détaillant l'IQBR par lot pour ainsi statuer sur l'impact de celle-ci sur la qualité de l'eau.

7 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2023-11-9762

7.1 - Dissolution de la SDE

ATTENDU la résolution n° 2023-04-9612 adoptée par le conseil de la MRC des Appalaches le 12 avril 2023 annonçant l'intention de regrouper et de fusionner les activités de la SDE avec la MRC des Appalaches;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches, en vertu des règlements généraux de la SDE adoptés le 14 septembre 2021, agit à titre « d'Assemblée des membres » donc fondée de pouvoir pour autoriser la dissolution de la corporation;

ATTENDU QUE, toujours en vertu des règlements généraux de la SDE, advenant la dissolution, les actifs sont retournés à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steven Laprise et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la MRC des Appalaches procèdent à la dissolution de la SDE, effective le 1^{er} janvier 2024 ou dès que possible, autorisent et acceptent le transfert des actifs et des passifs à la MRC des Appalaches;

QUE la préfète et le directeur général soient autorisés à signer les documents et la convention de partage de l'actif et du passif entre la MRC des Appalaches et la SDE;

QUE l'actif et le passif de la SDE soient transférés à la MRC des Appalaches lors de sa dissolution.

Adoptée

2023-11-9763

7.2 - Intégration et embauche du personnel de la SDE

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement d'autoriser le transfert et l'embauche des employés de la SDE à la MRC à partir du 1^{er} janvier 2024 et d'entériner les modalités salariales adoptées par le comité administratif de la MRC.

Adoptée

2023-11-9764

7.3 - Aménagement d'un espace galerie à la Maison de la culture - Thetford Mines FRR volet 2

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'octroyer un montant de 21 294 \$ à la Ville de Thetford Mines pour le projet d'aménagement d'un espace galerie à la Maison de la culture d'une valeur de 30 420 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (municipalité). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2023-11-9765

7.4 - Plan concept pour réfection majeure du parc Saint-Noël - Thetford Mines FRR volet 2

Il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement d'octroyer un montant de 14 955 \$ à la Ville de Thetford Mines pour le projet d'élaboration d'un plan concept pour la réfection majeure du parc Saint-Noël d'une valeur de 21 365 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2 (municipalité). Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2023-11-9766

7.5 - Efficacité énergétique du centre communautaire - CERD FRR volet 4

Il est proposé par Mme Andréa Gosselin et résolu unanimement d'octroyer un montant de 100 000 \$ au Centre d'entraide de la région de Disraeli (CERD) pour le projet de consolidation de l'efficacité énergétique du centre communautaire d'une valeur de 125 297 \$, présenté dans le cadre du Fonds

régions et ruralité, volet 4. Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2023-11-9767

**7.6 - Amélioration de l'expérience-client - Les Serres Arc-en-Fleurs FRR
volet 4**

Il est proposé par M. Charles Audet et résolu unanimement d'octroyer un montant de 57 000 \$ aux Serres Arc-en-Fleurs pour le projet d'amélioration de l'expérience-client d'une valeur de 114 000 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4. Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2023-11-9768

**7.7 - Développement écotouristique au parc Bellerive - Les Véloraills de
Beaulac-Garthby FRR volet 4**

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'octroyer un montant de 91 139 \$ aux Véloraills de Beaulac-Garthby pour le projet de développement écotouristique nautique et aquatique au parc Bellerive d'une valeur de 113 924 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4. Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

2023-11-9769

**7.8 - Nouveaux hébergements - Sentiers pédestres des 3 Monts FRR
volet 4**

Il est proposé par M. Richard Labbé et résolu unanimement d'octroyer un montant de 100 000 \$ aux Sentiers pédestres des 3 Monts de Coleraine pour le projet de nouveaux hébergements d'une valeur de 408 408 \$, présenté dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 4. Il est également résolu d'autoriser M. Rick Lavergne, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - Lettre de l'UPA sur les plastiques agricoles

La MRC va participer à un comité.

**8.2 - Lettre de la Santé publique concernant la modification du schéma
de la MRC**

La Ville de Thetford Mines va interpellier la Santé publique en réponse à cette lettre.

9 - AFFAIRES NOUVELLES

2023-11-9770

9.1 - Adhésion à la FQM

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser la dépense de 563.29 \$ pour couvrir les frais d'adhésion à la FQM.

Adoptée

9.2 - Cégep

La MRC fera parvenir une lettre au Cégep de Thetford en suivi du refus de la formation en technique policière.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

10.1 - Tour des comités

Le CSP, le CCA, la SDE font l'objet d'un suivi.

11 - PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du conseil des maires aura lieu le mercredi 22 novembre 2023.

2023-11-9771

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jean-François Roy et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 20.

Adoptée

JACYNTHÉ PATRY
PRÉFÈTE

RICK LAVERGNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER